



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 109462

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences de la vaccination contre l'hépatite B. En effet, le vaccin contre l'hépatite B est responsable d'un grand nombre de pathologies et ce dès son utilisation dans les années 90 et tout particulièrement lors des campagnes de vaccinations effectuées de 1994 à 1995. Parmi ces pathologies, une maladie post-vaccination s'est fortement développée, la myofasciite à macrophage, maladie inhérente à la présence d'aluminium dans certains vaccins. Aujourd'hui, un millier de personnes serait atteint et l'INSERM, dès 2004, annonçait une augmentation significative des pathologies démyélinisantes chez les moins de quinze ans. Aujourd'hui, la sécurité sociale refuse de prendre en charge cette maladie, alors que la fibromyalgie, pathologie dont l'origine reste inconnue, est quant à elle prise en charge. En conséquence, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour la reconnaissance de cette maladie et de lui indiquer quelles études ont été faites sur l'efficacité de ces vaccins qui laissent apparaître de très nombreuses incertitudes sur leur efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109462

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11540